

# VAE

**Seule condition exigée pour en bénéficier** : pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans, en rapport avec le diplôme visé. **La VAE est un droit individuel** qui ouvre la possibilité d'obtenir un diplôme sur la base d'une expérience professionnelle.

## **Vérification des pré requis :**

- Avez-vous exercé des fonctions dans le secteur ?
- Avez-vous 3 ans d'expérience ?
- Avez-vous fait la demande de recevabilité auprès de l'autorité certificatrice ?

## **Autorité certificatrice :**

**DRASS Via le CNASEA, Rectorat via le DAVA, ENSP pour le CAFDES**

**ETAPE 1 :** Le candidat fait sa demande de recevabilité. Il remplit le livret 1. Il obtient la décision de l'autorité certificatrice. S'il est recevable, il va pouvoir élaborer son livret 2 et être accompagné par l'IRTS.

### Les diplômes accessibles

*Ministère des affaires sociales*

Pour demande de recevabilité : <b>CNASEA - Délégation VAE - Service recevabilité</b> 15 rue Léon Walras - CS 70902 - 87017 Limoges Cedex 1 Tél. : <b>0 8 1 0 . 0 1 7 . 7 1 0</b>		
VAE	Retrait et dépôt du livret 1	Dates de sessions de recevabilité
<b>Médiateur familial</b>	Session	06 Novembre 2007 au 31 Décembre 2008
<b>CAFERUIS</b>	Session	03 Mars au 15 Mai 2008
<b>D.E.I.S</b>	Session	01 Septembre au 14 Novembre 2008

### Diplôme accessible

*Ecole Nationale de Santé Publique*

Demande de recevabilité à ENSP : <b>02 99 02 27 00</b> <a href="http://www.ensp.fr">www.ensp.fr</a> ou <a href="mailto:vae.cafdes@ensp.fr">vae.cafdes@ensp.fr</a>		
<b>CAFDES</b>	Session	Entre le 15 et le 31 de chaque mois pour un dépôt avant le 14 de chaque mois

### Les diplômes accessibles

*Ministère des affaires sociales*

<b>EJE</b>	Session	01 Octobre au 31 Décembre 2008
<b>AMP</b>	Session	01 Avril au 30 Juin 2008
<b>TISF</b>	Session	15 Octobre au 15 Décembre 2008
<b>CESF</b>	Session	<b>Contacteur académie Aix</b>

Pour demande de recevabilité :		<b>Rectorat : 04.67.15.82.56</b>
VAE	Retrait et dépôt du livret 1	Dates
ES	A tout moment	Lors de la réunion DAVA
ETS	A tout moment	Lors de la réunion DAVA
ME	<b>Contactez les CEMEA ou IFME - Pas d'accompagnement à L'IRTS</b>	

**ETAPE 2** : Le candidat contacte l'IRTS pour être accompagné dans l'écriture son livret d'évaluation des écrits (livret 2). Etablissement du dossier administratif (devis, planning) et accompagnement.

Contacts	VAE
<a href="mailto:laurence.chavatte@irts-lr.fr">laurence.chavatte@irts-lr.fr</a> Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 H 30 à 17H	VAE : ES, Post-Jury ES,
<a href="mailto:florence.cachard@irts-lr.fr">florence.cachard@irts-lr.fr</a> Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 H 30 à 16 H 30	VAE : EJE, DEIS, Médiation Familiale, CAFERUIS, CAFDES
<a href="mailto:florence.calabria@irts-lr.fr">florence.calabria@irts-lr.fr</a> Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 H 30 à 17 H	VAE : ETS, AMP, ASS, TISF, CESF